

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL,
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES



**Bulletin d'information du deuxième
semestre 2021 sur le sésame
Burkinabè.**

5^{ème} Edition, Février 2022

Version finale



Avec la participation de :



Préface

Le présent bulletin semestriel a été élaboré dans le but de mettre à la disposition des acteurs du commerce international de sésame, des informations économiques et commerciales sur le marché du sésame Burkinabè.

L'élaboration de ce bulletin permet à l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina (APEX-Burkina) d'atteindre un de ces objectifs qui est : de collecter, traiter et diffuser à titre gratuit ou onéreux, l'information économique et commerciale par tous les moyens appropriés au profit des Professionnels du Commerce Extérieur et des Autorités.

Le contenu de ce bulletin est le résultat d'importants efforts des services de l'APEX-Burkina et de ses partenaires, afin d'améliorer la qualité des informations économiques et commerciales de la filière sésame.

Ce bulletin a été élaboré avec l'appui et la collaboration permanente de tous les services, organismes et institutions des secteurs public et privé, intervenant dans la filière sésame.

L'APEX-Burkina exprime toute sa gratitude à la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER), à la Direction Générale du Commerce (DGC), à l'Interprofession sésame du Burkina (INTERSEB) et à l'ONG NITIDAE pour leurs précieuses contributions à l'élaboration du présent document.

Spécialement, l'APEX-Burkina tient à remercier l'ONG Lutheran World Relief (LWR) à travers le projet SESAME financé par le Département de l'Agriculture des Etats Unis (USDA) pour le soutien technique et financier à la production de ce numéro.

Toute suggestion sur la présente publication est la bienvenue. Elle contribuera sans nul doute à aider l'Agence à mettre à votre disposition des documents de travail de meilleure qualité.

Le Directeur Général

Yacouba DIE

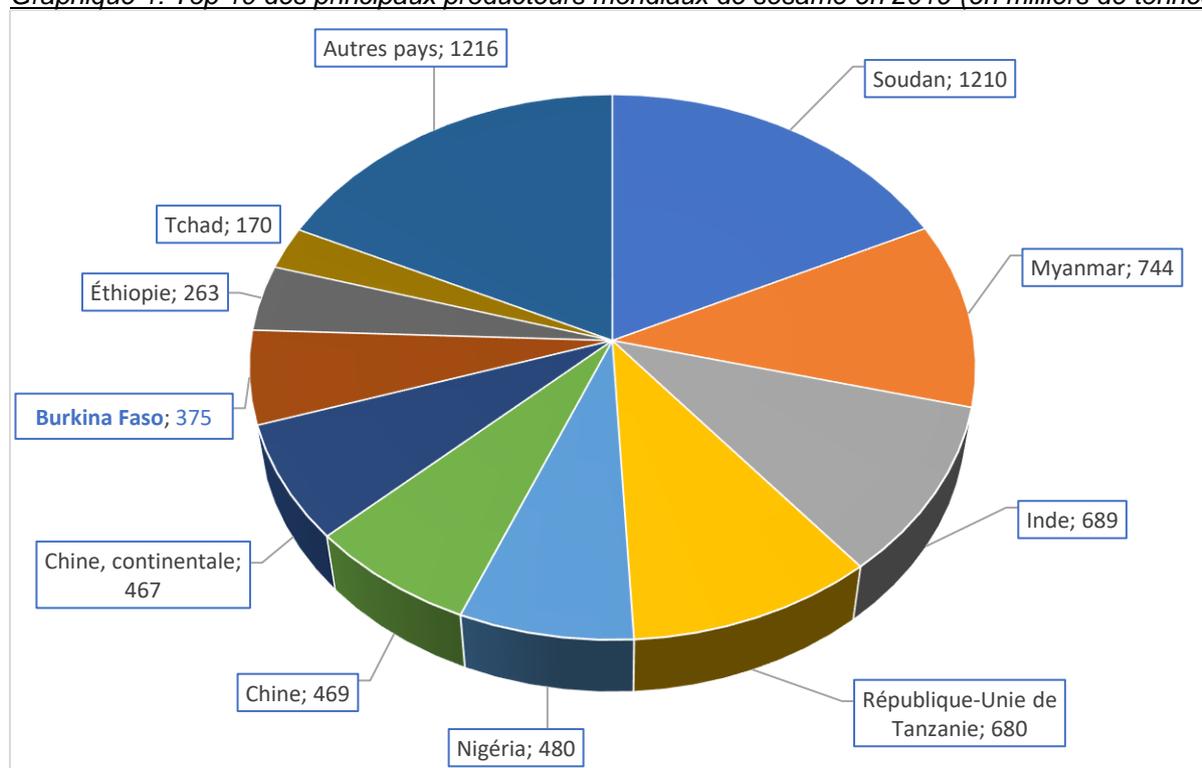
I. Production

Selon les dernières données de la FAO, la production mondiale du sésame a atteint 6,76 millions de tonnes en 2019 avec comme principaux producteurs mondiaux le Soudan (18%), le Myanmar (11%), l'Inde (10%), la Tanzanie (10%), le Nigéria (7%) (FAOSTAT, février 2022).

En Afrique, le sésame est cultivé dans 25 pays dont les trois (3) plus gros producteurs sont le Soudan, la Tanzanie et le Nigeria. La production du sésame sur le continent représente 55% de la production mondiale en 2019.

En 2019 et selon les statistiques de la FAO, le Burkina Faso a été classé 9^{ème} producteur mondial de sésame avec 5,54% de la production mondiale et le 4^{ème} producteur africain après le Soudan, la Tanzanie et le Nigéria.

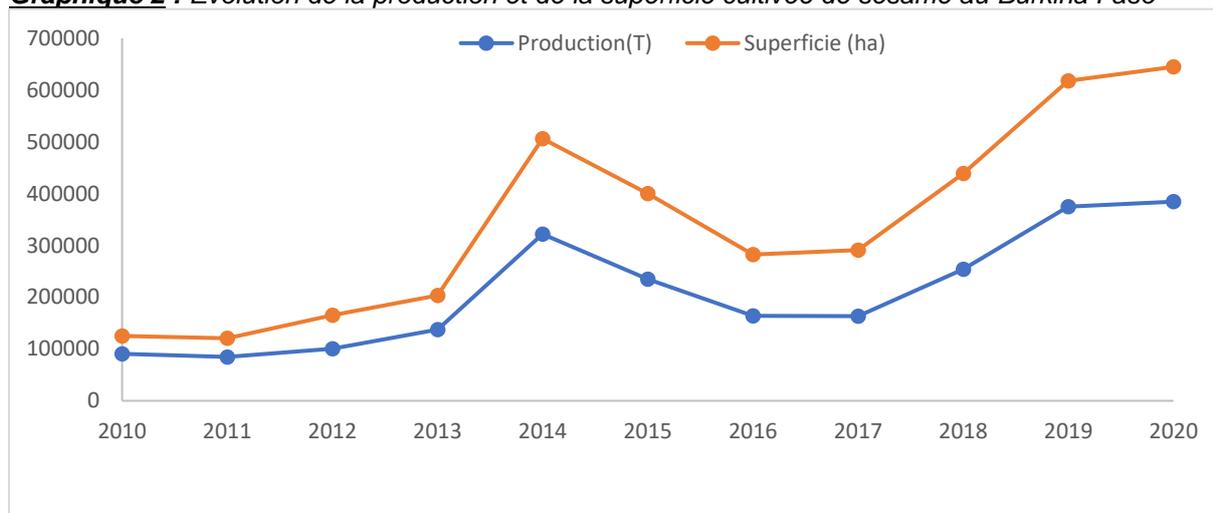
Graphique 1: Top 10 des principaux producteurs mondiaux de sésame en 2019 (en milliers de tonnes)



Source : FAOSTAT, février 2022.

En 2020, la production du sésame du Burkina Faso a atteint 384 614 tonnes. C'est une quantité historique de production jamais réalisée par le pays (Graphique 2).

Graphique 2 : Evolution de la production et de la superficie cultivée de sésame au Burkina Faso



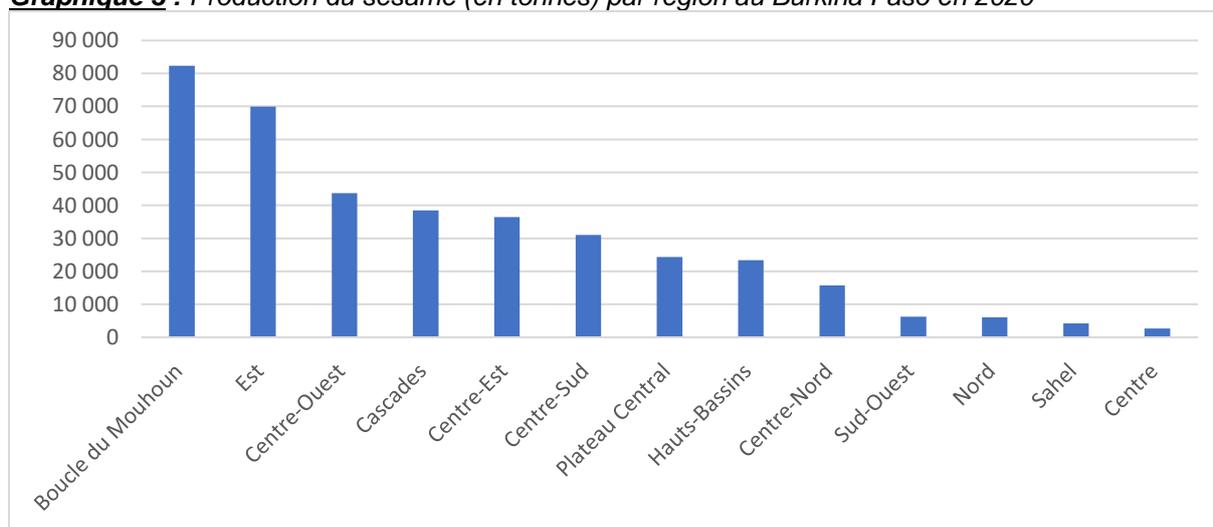
Source : Enquête Permanente Agricole (2010-2020)

Les éléments explicatifs de cette tendance haussière sont entre autres, l'augmentation des surfaces emblavées et l'adoption de nouvelles techniques culturales pour répondre à la demande internationale de plus en plus forte pour le sésame Burkinabè. La production nationale évolue en dents de scie avec toutefois une tendance à la hausse durant la période 2010-2020. Et, depuis le début de la décennie 2010, la filière sésame est en plein essor dans notre pays.

Aussi, il faudra noter que les facteurs climatiques sont favorables à la production du sésame sur toute l'étendue du territoire national. Cette production est réalisée exclusivement en saison pluvieuse (Juin à Septembre), avec des récoltes intervenant aux mois d'Octobre et Novembre.

En 2020, les grandes régions productrices de sésame par ordre d'importance sont : la Boucle du Mouhoun, l'Est, le Centre-Ouest, les Cascades et le Centre-Sud. Elles produisent environ 78,55% de la production nationale (Graphique 3).

Graphique 3 : Production du sésame (en tonnes) par région au Burkina Faso en 2020



Source : Enquête Permanente Agricole (2020)

Pour la campagne agricole 2021-2022, il est attendu une production de sésame de 234 637 tonnes soit une baisse de 39% par rapport à campagne précédente.

II. Avantages du sésame Burkinabè

1. Des variétés à hauts potentiels

Le sésame burkinabè est de deux types qui se distinguent principalement par la couleur et la teneur en huile :

- La variété de sésame S42 de couleur blanche et blanc crème très appréciée en pâtisserie, a une teneur en huile comprise entre 53 à 58%. Elle est une variété très résistante à la salmonelle et largement promue dans le pays avec un rendement potentiel de 1,5 tonnes/ha pour un cycle compris entre 90 à 100 jours.



- Le sésame bigarré (mixte), issu de variétés à cycle plus long susceptible de fournir de meilleure teneur en huile autour de 52%.



A la faveur de la recherche, des variétés à forte teneur en huile allant jusqu'à 56% ont été sectionnées par l'INERA et sont en cours de vulgarisation.

2. Une amélioration considérable de la qualité

Ces dernières années, grâce à l'intervention des partenaires techniques (USDA/Projet SESAME, NITIDAE, PDA/GIZ...) la qualité du sésame burkinabè a connu une amélioration considérable. Cet état de fait est particulièrement observé auprès des producteurs où les taux de pureté atteignent au moins 95%.

A la faveur des actions de l'interprofession sésame et de ses partenaires, les ventes groupées se sont généralisées auprès des producteurs avec la fixation d'un prix plancher leur garantissant un minimum de revenu.

3. Une professionnalisation des acteurs

Au Burkina Faso, la filière sésame se développe grâce à la professionnalisation des acteurs. Ainsi nous assistons à une mécanisation progressive de la production. Au niveau de la transformation, il y a de plus en plus d'équipements modernes de

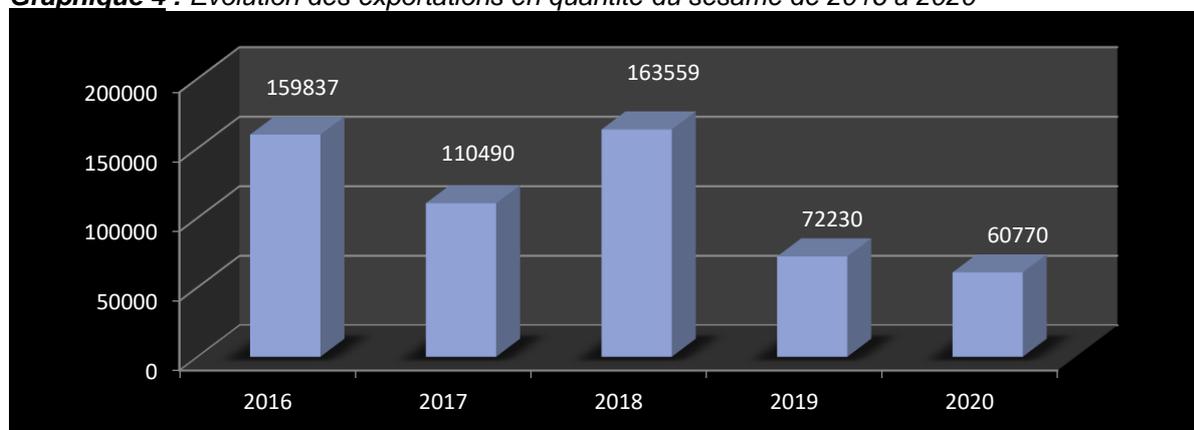
nettoyage et de conditionnement. Quant à la commercialisation du sésame, elle est encadrée par des textes et on dénombre plusieurs professionnels à l'exportation.

III. Performances à l'exportation du sésame burkinabè

Le volume total des exportations mondiales de sésame en 2020 est estimé à plus de 2,33 millions de tonnes pour une valeur de 3,3 milliards de dollars US. Les principaux exportateurs mondiaux sont le Soudan (21%), l'Inde (13,6%), l'Ethiopie (11%), le Myanmar (9 ;1%) et le Nigéria (8,7%).

Les exportations de sésame du Burkina Faso représentent **1,9%** des exportations mondiales de ce produit en 2020. Le pays est classé **12^{ème}** exportateur mondial de sésame en 2020 avec 60 770¹ tonnes de sésame exporté pour une valeur de 64,2 millions USD.

Graphique 4 : Evolution des exportations en quantité du sésame de 2016 à 2020



Sources : TradeMap, février 2022

On note une baisse du taux de croissance des valeurs exportées de sésame de 14% entre 2016 et 2020 liées entre autres à la crise sanitaire mondiale et à la faible performance du dispositif de suivi des statistiques en lien avec le sésame. La distance moyenne des pays importateurs est de 9 012 km et la concentration des exportations est de 0,35.

Graphique 5 : Evolution des exportations en valeur du sésame de 2016 à 2020

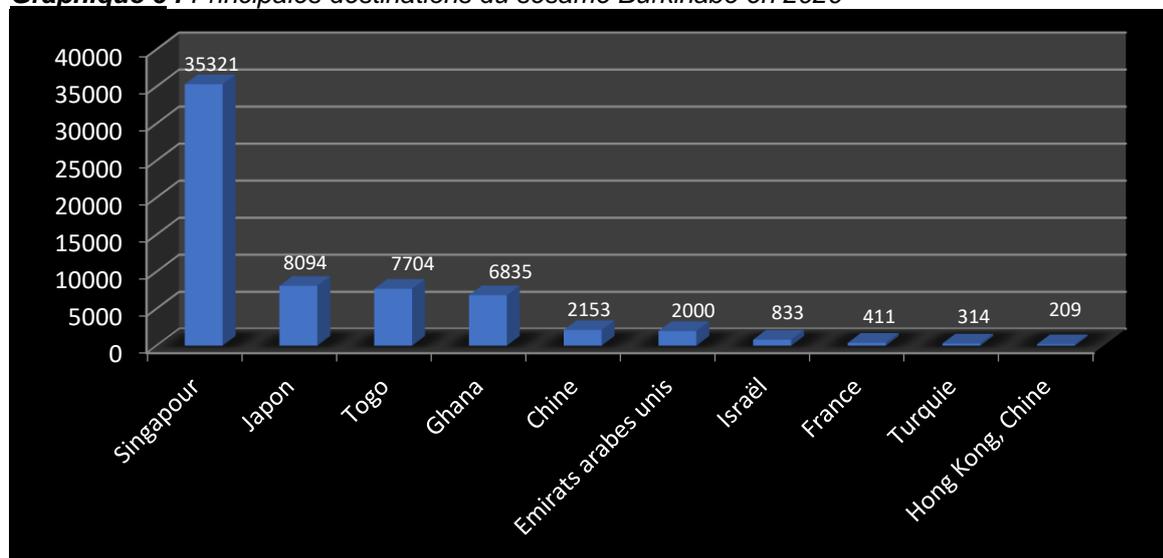


Sources : TradeMap, février 2022

¹ Chiffre obtenu sur la base de déclaration des exportateurs.

Le sésame burkinabè est principalement exporté vers le Singapour qui absorbe 55% des exportations totales, suivi du Japon 12,6%, du Togo 12%, du Ghana 10,6%, de la Chine 3,4%, des Emirats Arabes Unis 3,1%, de l'Israël 1,3%, de la France (0,6%) et de la Turquie (0,5%).

Graphique 6 : Principales destinations du sésame Burkinabè en 2020



Sources : TradeMap

IV. Soutien du Gouvernement, des partenaires et les incitations

Dans l'option de promouvoir la filière sésame au Burkina Faso, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures et reformes pour accompagner les acteurs de la filière. Il s'agit de :

- la signature le 2 décembre 2015 de l'arrêté interministériel N°2015 - 203/MARHASA/MICA/MS/MRSI/MEF portant définition des conditions de contrôle de la qualité du sésame d'origine burkinabè destiné à l'exportation ;
- l'adoption le 2 mars 2017 par le Ministère en charge de l'agriculture d'un Cahier de charges qui précise les droits et obligations des catégories d'acteurs de la filière sésame, ainsi que les règles, pratiques et mesures de contrôle auxquelles elles sont soumises conformément aux lois en vigueur ;
- l'inscription en 2018 du sésame sur la liste des produits soumis à Autorisation spéciale d'exportation (ASE) ,
- l'instauration du certificat phytosanitaire et du bulletin de vérification ;
- l'instauration du contrôle par la Brigade mobile de Contrôle et de la Répression des Fraudes qui veille au respect de la réglementation en matière de stockage, de commercialisation et d'exportation du sésame.

Aussi, plusieurs départements ministériels et partenaires au développement interviennent dans le processus d'amélioration continue de la compétitivité de la filière sésame au Burkina Faso. Il s'agit principalement :

- du Ministère en charge du commerce qui définit et met en œuvre les stratégies commerciales, l'assainissement du climat des affaires et la création de facilités commerciales. Il traite également des questions de normes qualité et de la certification des produits ;

- du Ministère en charge de l'Agriculture qui définit et met en œuvre les stratégies de développement de la production et l'organisation des acteurs à travers la mise en place depuis 2016 de l'Interprofession Sésame du Burkina Faso (INTERSEB) et au soutien à la production ;
- du Ministère en charge de la Recherche qui œuvre à la sélection de nouvelles variétés et à la production de semences plus résistantes et plus productives ;
- des partenaires au développement (PDA-GIZ, Lutheran World Relief, ICCO Coopération, JICA, RIKOLTO, PAPFA, NITIDAE, etc.) apportent des appuis considérables pour une meilleure structuration et une meilleure coordination des appuis financiers à l'endroit de la filière.

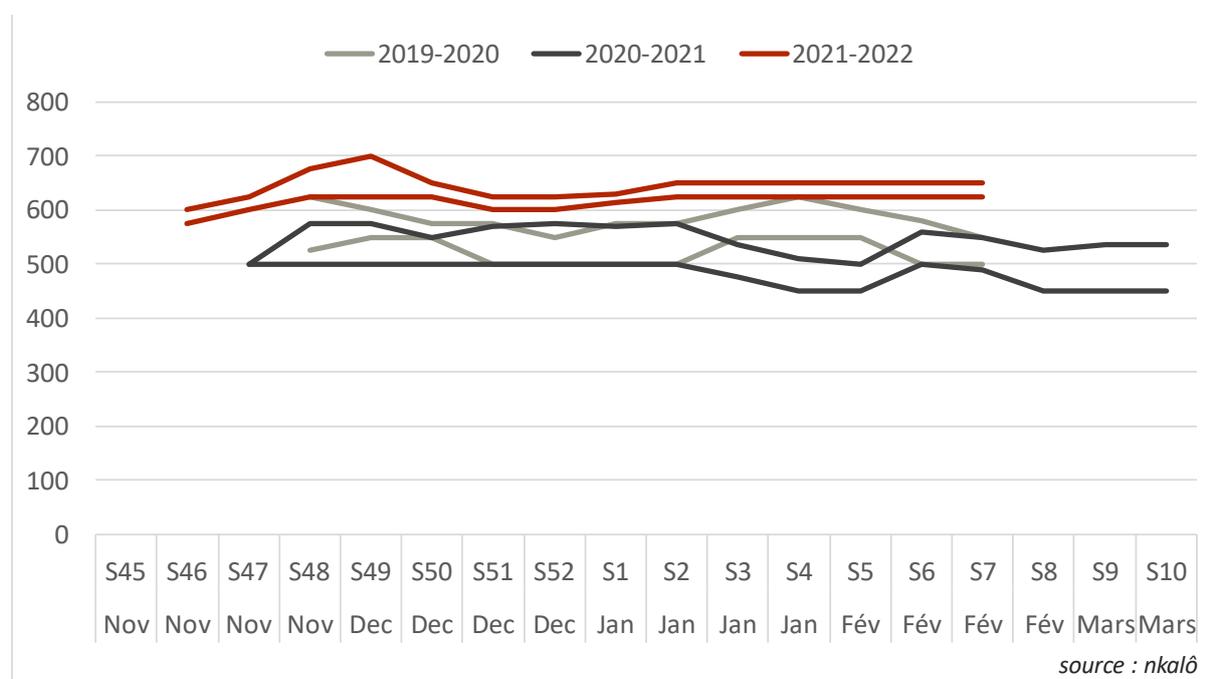
A la faveur de l'accord de préférence commerciale aux produits burkinabè sur le marché chinois, 97% de produits burkinabè dont le sésame sont exonérés de droits de douane pour leur exportation vers la Chine. Cette préférence commerciale offre un accès des produits burkinabè sans droit de douane ni contingentement sur le marché chinois à travers le Certificat d'Origine Chine.

Toutes ces actions en faveur de la filière visent à organiser les acteurs, accroître la production, améliorer la qualité du sésame, organiser le marché et améliorer la compétitivité du sésame burkinabè.

V. Historiques des prix producteurs au Burkina Faso

Au Burkina Faso, les prix d'achat du sésame au producteur ont évolué durant la campagne en cours entre 575 FCFA et 700 FCFA. Ces prix sont plus élevés comparé aux deux dernières campagnes (Cf. graphique). Il faut noter que le prix plancher² (625FCFA) a été fixé par l'INTERSEB avec l'appui de l'Etat et des organisations partenaires le 10 décembre 2021.

Figure : Evolution des prix d'achat du sésame au producteur de 2019-2022



² Le prix plancher est le prix minimum garanti au producteur !

VI. Impact de la pandémie de la COVID 19 sur la filière sésame

Le gouvernement du Burkina Faso à l'instar des autres pays du monde a su faire face à la pandémie de la COVID 19 apparu à la fin des années 2019 à travers la prise de mesures fortes. Aujourd'hui la situation est sous contrôle et des campagnes de vaccination sont en cours.

Aussi, les acteurs de la chaîne de valeur sésame ont su gérer l'impact de la Covid-19 en protégeant leurs collaborateurs par la mise en place des mesures de lutte contre la propagation de la maladie dans les unités de production et dans la chaîne logistique. Ainsi, nous assistons à une campagne normale de production et de commercialisation du sésame 2021/2022.

VII. Actualités

1. Organisation de Journées promotionnelle du sésame en avril 2022

Elles visent à contribuer à la promotion et à la valorisation des produits et savoir-faire des acteurs de la filière sésame et à créer un cadre de réseautage avec les acheteurs professionnels et de partage d'expérience entre les acteurs de la filière.

2. Tenue du Conseil d'Administration de l'INTERSEB ;

La première session ordinaire de l'année 2022 du conseil d'administration de l'INTERSEB est prévue pour le mois d'avril 2022. Elle statuera sur le rapport d'activités et le budget de la campagne 2020/2021 de la faitière et sur bien d'autres sujets.

VIII. Perspectives pour la filière

- **Mise en place d'un mécanisme de traçabilité** La Direction Générale du Commerce (DGC) travaille avec l'appui du projet SESAME à la mise en œuvre d'un projet-pilote du mécanisme de traçabilité du sésame burkinabè.
- **Mise en place d'un mécanisme d'identification d'un prix plancher du sésame** Le prix plancher du sésame a pour objectif d'assurer aux producteurs un prix rémunérateur et permettre une bonne campagne de commercialisation du sésame au Burkina Faso.
- **Mise en place de l'alliance africaine du sésame.** Un comité restreint est chargé d'élaborer les documents nécessaires à la création d'une "Alliance Africaine du Sésame " (AAS) Les documents constitutifs de l'Alliance Africaine du Sésame avec une feuille de route seront partagés avec les autres pays africains producteurs de sésame pour adoption.
- **Cérémonie de récompense des meilleures coopératives.** Cette initiative vise à encourager la gouvernance et la performance au sein des coopératives. Sur la base d'un processus de sélection, les meilleures coopératives faisant preuve d'une meilleure gouvernance et d'un usage régulier de leurs outils de gestion recevront des prix composés de matériels post-récolte, d'équipements divers, etc...
- **Investissement d'impact.** Elle vise à stimuler la croissance du secteur en investissant directement dans les petites entreprises en expansion qui ont le potentiel de créer des emplois formels de qualité, d'augmenter les revenus des petits exploitants agricoles et de fournir des services qui améliorent la productivité agricole.

Equipe de supervision et de rédaction

L'équipe de supervision est composée de :

- ✓ **Yacouba DIE**, Directeur Général de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina/Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- ✓ **Mathurin COMPAORE**, Directeur par intérim du projet SESAME de Lutheran World Relief (LWR) ;

L'équipe de rédaction est composée de :

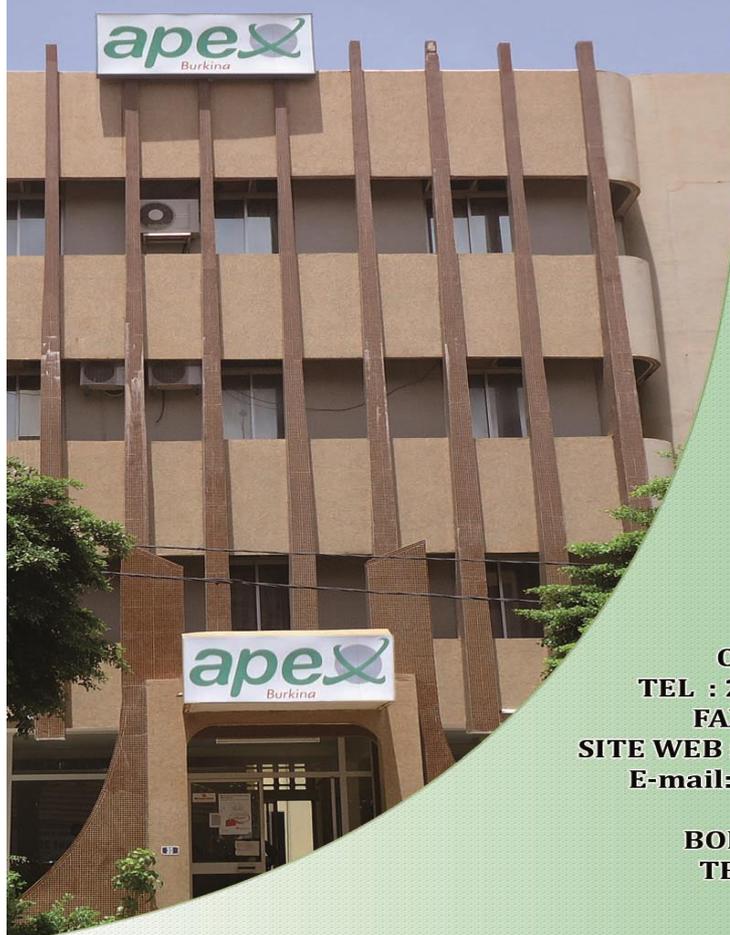
- ✓ **Boureima BARRY**, Directeur des Etudes et de la Prospective à l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina/ Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- ✓ **Michel BICABA**, de la Direction des Etudes et de la Prospective à l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina/ Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- ✓ **Malick SAWADOGO**, de l'interprofession sésame du Burkina ;
- ✓ **Souleymane Jules GAYE**, représentant Pays de- NITIDAE au Burkina Faso ;
- ✓ **Fidélia KIENDREBEOGO/SAWADOGO**, de la Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale/Ministère de l'Agriculture des Aménagements Hydro-Agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques.
- ✓ **Lassané RONGA**, de la Direction Générale du Commerce/ Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- ✓ **Abdramane Arthur TRAORE**, Directeur Régional par intérim de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina des Hauts Bassins/Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises ;

Image de l'équipe de rédaction



Pour plus d'informations contactez-nous !

**AGENCE POUR LA PROMOTION DES
EXPORTATIONS DU BURKINA FASO**



OUAGADOUGOU
TEL : 25 31 13 00/01
FAX : 25 31 14 69
SITE WEB : www.apexb.bf
E-mail: info@apexb.bf

BOBO-DIOULASSO
TEL : 20 97 20 24
20 97 16 87